



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5056

Mandat spécial accordé à M. Gérard Collomb, Mme Karine Dognin-Sauze, Mme Françoise Rivoire et M. Yann Cucherat pour une mission à Montréal (Canada) du 3 au 6 novembre 2019

Direction des Relations Internationales

**Rapporteur** : M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019  
DELIBERATION AFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2019/5056 - MANDAT SPECIAL ACCORDE A M. GERARD COLLOMB,  
MME KARINE DOGNIN-SAUZE, MME FRANÇOISE  
RIVOIRE ET M. YANN CUCHERAT POUR UNE MISSION A  
MONTREAL (CANADA) DU 3 AU 6 NOVEMBRE 2019  
(DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Une délégation commune entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon se rendra à Montréal du 3 au 6 novembre 2019 dans le cadre des 32<sup>èmes</sup> Entretiens Jacques Cartier.

Madame Karine Dognin-Sauze, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire de Lyon, déléguée aux relations internationales, aux affaires européennes, à la coopération décentralisée et à la solidarité internationale, Mme Françoise Rivoire, 14<sup>ème</sup> Adjointe, déléguée aux liens intergénérationnels, personnes âgées, et M. Yann Cucherat, 19<sup>ème</sup> Adjoint, délégué aux sports, grands événements et tourisme, sont invités à prendre part à cette délégation également composée d'élus métropolitains et de techniciens.

Les Entretiens Jacques Cartier sont organisés chaque année alternativement à Lyon et à Montréal (Québec). Ils représentent le plus grand rassemblement de la communauté francophone de décideurs, chefs d'entreprises, acteurs du monde culturel, chercheurs et universitaires. La 32<sup>ème</sup> édition coïncide avec le 40<sup>ème</sup> anniversaire de la coopération et du jumelage entre les villes de Lyon et de Montréal.

L'objectif de ce déplacement est multiple :

- participer aux conférences et temps d'échanges donnés dans le cadre des Entretiens Jacques Cartier et soutenir l'essor des Entretiens, événement unique entre la France et le Québec ;
- rassembler les réseaux lyonnais à Montréal, à travers notamment la mobilisation de la dynamique des ambassadeurs OnlyLyon et promouvoir le rayonnement de Lyon à l'international ;
- resserrer les liens politiques avec la Maire de Montréal, Mme Valérie Plante ;
- développer les liens techniques noués autour des politiques publiques, sur des thématiques qui ont un intérêt commun pour les deux villes (politique sociale, personnes âgées et dépendance, aménagement urbain, ville intelligente, participation citoyenne, rendez-vous économiques, etc.) ;
- célébrer le 40<sup>e</sup> anniversaire de la coopération entre les deux villes.

Conformément aux articles L 2123-18 et R 2123-22-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 2123-18 et R 2123-22-1 ;

Vu le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2015/916 du 16 mars 2015 portant déplacements accomplis par les élus de la Ville de Lyon dans l'exercice de leurs fonctions ;

Oùï l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

Vu le rectificatif mis sur table :

**a) Dans LE TITRE, lire :**

- lire :

« Mandat spécial accordé à M. Gérard Collomb, Mme Karine Dognin-Sauze, Mme Françoise Rivoire et M. Yann Cucherat pour une mission à Montréal (Canada) du 3 au 6 novembre 2019 »

- au lieu de :

« Mandat spécial accordé à M. Gérard Collomb, Mme Karine Dognin-Sauze, **Mme Fouziya Bouzerda**, Mme Françoise Rivoire et M. Yann Cucherat pour une mission à Montréal (Canada) du 3 au 6 novembre 2019 »

**b) Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, en page 1, paragraphe 2, lire :**

- lire :

« Madame Karine Dognin-Sauze, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire de Lyon, déléguée aux relations internationales, aux affaires européennes, à la coopération décentralisée et à la solidarité internationale, Mme Françoise Rivoire, 14<sup>ème</sup> Adjointe, déléguée aux liens intergénérationnels, personnes âgées, et M. Yann Cucherat, 19<sup>ème</sup> Adjoint, délégué aux sports, grands événements et tourisme, sont invités à prendre part à cette délégation également composée d'élus métropolitains et de techniciens. »

- au lieu de :

« Madame Karine Dognin-Sauze, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire de Lyon, déléguée aux relations internationales, aux affaires européennes, à la coopération décentralisée et à la solidarité internationale, **Mme Fouziya Bouzerda, 8<sup>ème</sup> Adjointe, déléguée au commerce, artisanat et développement économique**, Mme Françoise Rivoire, 14<sup>ème</sup> Adjointe, déléguée aux liens intergénérationnels, personnes âgées, et M. Yann Cucherat, 19<sup>ème</sup> Adjoint, délégué aux sports, grands événements et tourisme, sont invités à prendre part à cette délégation également composée d'élus métropolitains et de techniciens. »

**c) Dans LE DELIBERE, lire :**

- lire :

« 1- Le Conseil municipal accorde un mandat spécial à M. Gérard Collomb, Mme Karine Dognin-Sauze, Mme Françoise Rivoire et M. Yann Cucherat pour une mission à Montréal (Canada), du 3 au 6 novembre 2019. »

- au lieu de :

« 1- Le Conseil municipal accorde un mandat spécial à M. Gérard Collomb, Mme Karine Dognin-Sauze, **Mme Fouziya Bouzerda**, Mme Françoise Rivoire et M. Yann Cucherat pour une mission à Montréal (Canada), du 3 au 6 novembre 2019. »

### **DELIBERE**

- 1- Le Conseil municipal accorde un mandat spécial à M. Gérard Collomb, Mme Karine Dognin-Sauze, Mme Françoise Rivoire et M. Yann Cucherat pour une mission à Montréal (Canada), du 3 au 6 novembre 2019.
- 2- Précise que la présente délibération vaut ordre de mission.
- 3- Les dépenses en résultant en fonction des frais réellement payés et sur présentation des pièces justificatives seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon pour l'exercice 2019 - article 6532 - fonction 021 - chapitre 65 - programme GESELUS - opération GESINDIV.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN